

PROJET PACTE BIOGAZIER

Contribution des acteurs



METIER :

Les services de l'Etat en région (Préfectures, DREAL, DRAAF, DDPP, DDTM), mettent en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, les politiques nationales, et notamment les politiques du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de l'agriculture, qui souhaitent promouvoir le développement de la méthanisation comme source d'énergie renouvelable, dans le respect de la ressource et de la sécurité.

ZONE D'ACTIVITÉ

Région Bretagne

ACTIVITE PAR RAPPORT AUX BIOGAZ

Les services de l'Etat s'assurent du respect de la réglementation en vigueur :

- ▶ Les DDTM instruisent les permis de construire ;
- ▶ Les DD(CS)PP instruisent les agréments sanitaires ainsi que les autorisations ICPE agricole, et contrôlent les installations au titre du code de l'environnement ;
- ▶ La DREAL instruit les autorisations ICPE, contrôle les installations industrielles au titre du code de l'environnement, et contrôle les plans d'approvisionnement au titre du code de l'énergie (attestation ouvrant droit à l'achat de biométhane – avis préfectoral sur les plans d'approvisionnement des installations >300kW) ;

La DRAAF instruit les demandes de financement des installations agricoles qui postulent au prêt méthanisation.

VOTRE CONTRIBUTION AU PACTE BIOGAZIER BRETON

Le service Energie de la DREAL co-pilote le groupe d'analyse et de contribution du pacte biogazier. L'Etat s'engage à participer à la mise en œuvre des 3 piliers du pacte biogazier à travers :

- ▶ Ses missions réglementaires de contrôles et de délivrance des autorisations administratives ;
- ▶ Le partage de données anonymisées permettant de mieux comprendre le fonctionnement global du parc d'installations bretonnes et contribuer à la planification énergétique territoriale ;
- ▶ La possibilité de mettre en place des formations en matière de risques industriels pour les inspecteurs et les exploitants en fonction des besoins recensés ;
- ▶ Le soutien à l'organisation de la filière pour favoriser un développement de la production d'énergie verte dans le respect de la sécurité et des ressources.

La Préfète de Région

Madame Michèle Kirry